

AR Prefecture017-200043479-20260305-2026_03_03-DE
Reçu le 11/03/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 05 mars 2026
DÉLIBÉRATION n°2026-03-03**AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU CIAS AUNIS SUD**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-six, le 05 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	18	22 (dont 4 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents : Jean GORIOUX (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN), Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Pascale GRIS), Serge AUGER (a reçu pouvoir de Chrystèle BOURGEAIS), Danielle BALLANGER, Patrick DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN, Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Jacky BRILLOUET, Chantal DARNEL, Olivier DENECHAUD, Christelle GRASSO (a reçu pouvoir de Philippe BODET), Paul LEBOT, Marie-France MORANT, Serge MOUEIX, Thierry PILLAUD, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN, Georges TOURENC.			
Absents / excusés : Evelyne BAUDOUIN (excusée), Pascale BERTEAU (excusée), Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Steve GABET, Emmanuel JOBIN (excusé), Valérie RIVÉ (excusée).			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Monsieur Marc BOUSSION, Responsable du service comptabilité et finances Madame Lydia JADOT, Assistante administrative.			
Secrétaire de séance : Madame Christelle GRASSO		Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président	
		Télétransmission en préfecture le : 11.03.26	
Convocation envoyée le : 23 février 2026		N° : 017-200043479-20260305-2026_03_03-DE Date de publication sur le site Internet : 11.03.26	

AR Prefecture017-200043479-20260305-2026_03_03-DE
Reçu le 11/03/2026**AFFECTATION DES RESULTATS 2025 DU CIAS AUNIS SUD**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat,

Vu la délibération n°2025-02-04 du 27 février 2025 approuvant le Budget Primitif 2025 du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Vu la délibération n°2025-09-07 du 4 septembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 au Budget Primitif 2025 du Centre Intercommunal d'Action Sociale,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du CIAS AUNIS SUD,

Considérant les résultats de l'exercice 2025 du CIAS AUNIS SUD tels que présentés ci-dessous,

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice	-16 702,50 €	4 595,72 €
Report antérieur	53 003,49 €	509,74 €
Résultat cumulé	36 300,99 €	5 105,46 €
Résultat RAR		0,00 €

Monsieur Jean GORIOUX, Président, propose l'affectation suivante pour les résultats 2025 du Budget CIAS AUNIS SUD :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2025	36 300,99 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2025	5 105,46 €
Résultat restes à réaliser	0,00 €
Excédents à affecter au Budget 2026	
002 -Excédent reporté en Fonctionnement	36 300,99 €
001 - Excédent reporté en Investissement	5 105,46 €

Ces explications entendues, Monsieur Le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur la présente affectation du résultat 2025 du budget du CIAS AUNIS SUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'affectation du résultat 2025 du budget CIAS AUNIS SUD telle que présentée ci-dessous :

Fonctionnement	
Résultat de clôture CFU 2025	36 300,99 €
Investissement	
Résultat de clôture CFU 2025	5 105,46 €
Résultat restes à réaliser	0,00 €
Excédents à affecter au Budget 2026	
002 -Excédent reporté en Fonctionnement	36 300,99 €
001 - Excédent reporté en Investissement	5 105,46 €

AR Prefecture

017-200043479-20260305-2026_03_03-DE
Reçu le 11/03/2026

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 05 mars 2026

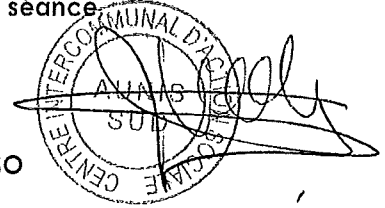
Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,

Christelle GRASSO



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200043479-20260305-2026_03_03-DE
Reçu le 11/03/2026